

PROCÈS-VERBAL

**MRC
de
MINGANIE**



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MINGANIE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Minganie, tenue le 17 mars 2015 à 15 h à la préfecture de la MRC de Minganie.

SONT PRÉSENTS :

MM. Berchmans Boudreau :	Préfet suppléant, maire de Havre-Saint-Pierre;
Jean-Luc Burgess :	conseiller, maire de Longue-Pointe-de-Mingan;
Frédéric Gagnon :	conseiller, maire de Baie-Johan-Beetz;
André Leblanc :	conseiller, maire d'Aguanish;
André Barrette :	conseiller, maire de Natashquan;
Jean-François Boudreault :	conseiller, maire de L'Île-d'Anticosti;
M ^{mes} Maryse Chambers :	conseillère, mairesse suppléante de Rivière-Saint-Jean;
Aline Beaudin :	conseillère, mairesse de Rivière-au-Tonnerre.

EST ABSENT :

M. Luc Noël : Préfet.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Berchmans Boudreau.

SONT AUSSI PRÉSENTES :

M^{mes} Nathalie de Grandpré : directrice générale et secrétaire-trésorière;
Fanie Boudreau : secrétaire-trésorière adjointe.

1. PÉRIODE DE RÉFLEXION

Les membres du conseil procèdent à une période de réflexion.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À la préfecture de la MRC de Minganie, la séance est ouverte à 15 h par monsieur Berchmans Boudreau. Madame Fanie Boudreau fait fonction de secrétaire.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur André Barrette, appuyé par monsieur Jean-François Boudreault et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. PÉRIODE DE RÉFLEXION;
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE;
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 FÉVRIER 2015 AJOURNÉE AU 23 FÉVRIER 2015;
5. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT :
 - 5.1 Aquaculture;
 - 5.2 Demandes de conformité;



- 5.3 Internet Haute Vitesse;
6. ADMINISTRATION ET GESTION :
 - 6.1 Adoption des comptes et des décaissements;
 - 6.2 Pacte rural ;
 - a) Rapport annuel d'activités 2014;
 - b) Coopérative de solidarité de Baie-Johan-Beetz;
 - 6.3 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
 - 6.4 Programme de développement régional et forestier - Rapports;
 - 6.5 Complexe aquatique de Minganie;
 - 6.6 Étude organisationnelle;
 - 6.7 Assurances collectives;
 - 6.8 Déplacements des élus.
7. DEMANDES D'APPUI
 - 7.1 Comité restreint des retombées économiques Côte-Nord;
 - 7.2 MRC de La Haute-Côte-Nord;
 - 7.3 Croisières Minganie;
8. SUIVI DES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS;
9. AFFAIRES NOUVELLES :
10. PÉRIODE DE QUESTIONS;
11. CLÔTURE DE LA SÉANCE.

4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 FÉVRIER 2015 AJOURNÉE AU 23 FÉVRIER 2015**

Il est proposé par madame Aline Beaudin, appuyé par monsieur Jean-François Boudreault et résolu unanimement :

045-15

- D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Minganie du 17 février 2015 ajournée au 23 février 2015, tel que rédigé.

5. **AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

5.1 **Aquaculture**

Attendu l'entreprise «Atlantique Nord – Fruits de mer» créée en 2014 en Minganie dans le domaine de l'aquaculture;

Attendu que cette entreprise désire exploiter un établissement de préparation de produits marins complémentaires à ceux déjà exploités dans la région;

Attendu que cette entreprise désire développer la première année le concombre de mer, l'oursin et le pétoncle et la deuxième année, la mactre de simpson, le caplan, les coques et le hareng et à plus long terme la transformation du saumon en bassin;

Attendu que ce projet structurant est une opportunité de création de 34 emplois en première phase et de près de 125 emplois dans le cadre de la filière aquacole;

Attendu que cette entreprise a déposé une demande de permis auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) le 5 juillet 2014 pour laquelle l'entreprise a reçu une demande de révision;

PROCÈS-VERBAL

**MRC
de
MINGANIE**



046-15

Attendu que l'entreprise a déposé une demande de permis révisée le 19 septembre 2014 laquelle a été refusée par le ministère en date du 12 février 2015;

Attendu que le ministère estime qu'il n'est pas dans l'intérêt public d'acquiescer à la demande de «Atlantique Nord – Fruits de mer», puisque la pêche du concombre de mer est considérée comme une pêche exploratoire et que les usines existantes ont la capacité d'augmenter le volume de transformation du concombre de mer;

Attendu que l'entreprise a déposé un mémoire auprès du ministère le 4 mars 2015, afin de répondre aux motifs de refus du ministère et de réitérer les arguments justifiant l'acceptation du projet;

Attendu que les motifs de refus du ministère s'appuient essentiellement sur le concombre de mer, alors que ce produit ne représente que 45 % de la biomasse alimentant l'usine projetée, proportion qui diminuera avec les années pour atteindre 15 % pour les années 4, 5 et 6;

Attendu que cette entreprise doit obtenir un protocole d'investissement dans le cadre de ce projet et que la durée du processus de traitement de la demande de permis a obligé le promoteur à obtenir un deuxième protocole d'investissement, celui-ci prenant fin le 31 mars 2015;

Attendu que l'économie de la Minganie est basée essentiellement sur l'exploitation des ressources naturelles;

Attendu que l'entreprise «Atlantique Nord – Fruits de mer» a interpellé la MRC de Minganie dans le cadre de ses démarches auprès du MAPAQ pour l'obtention d'un permis permettant la réalisation de ce projet en aquaculture;

En conséquence, il est proposé par monsieur André Leblanc, appuyé par monsieur Frédérick Gagnon et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la MRC de Minganie appui «Atlantique Nord – Fruits de mer» dans le cadre de ses démarches auprès du MAPAQ pour l'obtention d'un permis permettant la réalisation de ce projet en aquaculture et fasse une demande de rencontre dans les plus brefs délais avec monsieur Pierre Paradis, ministre concerné, ainsi que monsieur Pierre Arcand, ministre responsable de la région Côte-Nord, afin de faire valoir l'ensemble des arguments devant être pris en considération dans le cadre de cette demande de permis soumise par «Atlantique Nord – Fruits de mer».

5.2 Demandes de conformité

Attendu les règlements n° 300, 301 et 302 de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre modifiant le règlement de zonage, de construction et de permis et certificats;

Attendu que le conseil de la MRC de Minganie doit, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, examiner et approuver, s'il y a lieu, les modifications réglementaires;

047-15



Attendu que ces règlements introduisent des ajouts, des retraits ou des modifications de certaines dispositions, lesquels n'engendrent aucune contradiction ou incompatibilité avec les orientations d'aménagement et de développement du schéma d'aménagement et les dispositions du document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Luc Burgess, appuyé par monsieur André Barrette et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que le conseil de la MRC de Minganie approuve, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, les règlements n° 300, 301 et 302 de la municipalité de Havre-Saint-Pierre modifiant le règlement de zonage, de construction et de permis et certificats, lesquels sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Minganie, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

5.3 Internet Haute Vitesse

Attendu le contrat entre la MRC de Minganie et Télécommunications XITTEL pour le déploiement de la couverture Internet Haute Vitesse en Minganie;

Attendu la transaction visant l'intégration des activités de Télécommunications XITTEL au Groupe Maskatel Inc.;

Attendu que le Groupe Maskatel Inc. est une société offrant des services de téléphonie, d'internet et de télévision numérique à la fine pointe de la technologie;

Attendu que cette transaction implique le transfert du contrat liant la MRC à Télécommunications XITTEL, puisque Groupe Maskatel chapeautera les activités de Télécommunications XITTEL;

Attendu que la MRC de Minganie doit consentir au transfert en faveur du Groupe Maskatel Inc. des droits et des obligations de Télécommunications XITTEL aux termes du contrat intervenu entre la MRC et Télécommunications XITTEL ;

048-15

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-François Boudreault, appuyé par monsieur André Leblanc et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la MRC de Minganie autorise madame Nathalie de Grandpré, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer un acte de consentement au transfert en faveur du Groupe Maskatel Inc. des droits et des obligations de Télécommunications XITTEL aux termes du contrat intervenu entre la MRC et Télécommunications XITTEL visant le déploiement de la couverture Internet Haute Vitesse en Minganie, et ce, conditionnellement à la réception d'un acte d'engagement de Groupe Maskatel à respecter toutes et chacune des obligations de Télécommunications XITTEL aux termes du contrat intervenu entre la MRC et Télécommunications XITTEL.

049-15



6. ADMINISTRATION ET GESTION

6.1 Adoption des comptes et des décaissements

Il est proposé par monsieur Frédérick Gagnon, appuyé par madame Maryse Chambers et résolu unanimement :

- D'adopter les listes suivantes recommandées par le comité des comptes et gestion de la MRC, soient la liste des comptes à payer « 7.1 A », ainsi que la liste des dépenses « 7.1 B »;
- D'autoriser le renouvellement de deux blocs de services de 5000 \$ auprès de Informatique Côte-Nord dans le cadre de la migration du serveur de la MRC;
- D'autoriser la programmation de la mise à jour du site internet de la MRC par USUS Technologies au montant de 298,94 \$ taxes incluses;
- D'affecter les montants non déjà affectés, d'autoriser les engagements correspondants, les paiements, de même que les décaissements.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°049-15.

Certifié en date du 17 mars 2015.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

6.2 Pacte rural

a) Rapport annuel d'activités 2014-2015

Il est proposé par madame Aline Beaudin, appuyé par monsieur André Leblanc et résolu unanimement :

- Que le conseil de la MRC de Minganie adopte le rapport annuel d'activités du Pacte rural pour l'année 2014-2015, tel que rédigé.

b) Coopérative de solidarité de Baie-Johan-Beetz

Attendu le sommaire de projet déposé par la Coopérative de solidarité de Baie-Johan-Beetz représentant une demande d'aide financière au montant de 3 076 \$ dans le volet local du Pacte rural, et ce, pour l'acquisition d'un réfrigérateur pour diversifier les produits offerts à sa clientèle et faire des économies en consommation d'électricité;

Attendu que l'analyste financier du CLD Minganie a analysé ladite demande d'aide financière en respectant les règles et modalités d'attribution prévues à la grille d'analyse adoptée par le conseil de la MRC de Minganie et juge cette demande admissible;

Attendu que ce projet a été priorisé par le comité rural de la municipalité de Baie-Johan-Beetz;

050-15

PROCÈS-VERBAL

**MRC
de
MINGANIE
051-15**



En conséquence, il est proposé par madame Maryse Chambers, appuyé par monsieur Jean-François Boudreault et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la MRC de Minganie accorde une somme de 3 076 \$ dans l'enveloppe locale du Pacte rural de la municipalité de Baie-Johan-Beetz à la Coopérative de solidarité de Baie-Johan-Beetz, et ce, pour l'acquisition d'un réfrigérateur.

6.3 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

Attendu le rapport d'activités pour l'année 4 dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie présenté par madame Mireille Lapointe, préventionniste en sécurité incendie de la MRC;

052-15

En conséquence, il est proposé par monsieur André Leblanc, appuyé par monsieur Frédérick Gagnon et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la MRC de Minganie adopte le rapport d'activités pour l'année 4 dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie présenté par madame Mireille Lapointe, préventionniste en sécurité incendie de la MRC, et ce, tel que rédigé.

6.4 Programme de développement régional et forestier - Rapports

Attendu le rapport final 2013-2014 et 2014-2015 incluant le suivi et l'état d'avancement des projets dans le cadre du Programme de développement régional et forestier présentés par monsieur Toufik Naili, aménagiste de la MRC;

053-15

En conséquence, il est proposé par madame Aline Beaudin, appuyé par monsieur André Barrette et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie autorise monsieur Toufik Naili, aménagiste de la MRC à signer le rapport final 2013-2014 et 2014-2015 incluant le suivi et l'état d'avancement des projets dans le cadre du Programme de développement régional et forestier, et ce, tel que présentés.

6.5 Complexe aquatique de Minganie

Avis de motion

AVIS DE MOTION EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, en ce dix-septième jour du mois de mars de l'an deux mille quinze par monsieur André Barrette, que lors d'une séance ultérieure du conseil de la MRC de Minganie, sera pris en considération pour adoption, un règlement d'emprunt pour la construction du complexe aquatique de Minganie.

* L'ouverture des soumissions pour la construction du complexe aquatique de Minganie étant prévue le 14 avril 2015, le montant de l'emprunt sera établi définitivement lors de l'adoption du règlement d'emprunt.



054-15

6.6 Étude organisationnelle

Attendu la résolution numéro 247-14 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC tenue le 26 novembre 2014 à l'effet de réaliser une étude organisationnelle de la structure de la MRC et du CLD, afin d'obtenir une cohésion et une optimisation des services;

Attendu l'offre de service de Pro Gestion pour la réalisation d'un diagnostic organisationnel au niveau de la gouvernance, des ressources humaines, des opérations et de certains aspects connexes pertinents dont les communications, et ce, au montant de 13 500 \$ plus les frais de déplacements et les taxes applicables;

En conséquence, il est proposé par madame Maryse Chambers, appuyé par monsieur Frédérick Gagnon et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la MRC de Minganie autorise l'octroi du mandat pour la réalisation d'un diagnostic organisationnel à la firme de consultants Pro Gestion possédant une expertise dans le domaine au montant de 13 500 \$ plus les frais de déplacements et les taxes applicables;
- D'affecter les sommes nécessaires à la réalisation de ce projet, d'en autoriser l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°054-15.

Certifié en date du 17 mars 2015.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

6.7 Assurances collectives

Attendu le contrat d'assurances collectives en vigueur et pris par l'intermédiaire de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), au bénéfice des employés de la MRC de Minganie, membres du regroupement de Lac-Saint-Jean, Gaspésie et Côte-Nord, assuré auprès de SSQ Groupe financier;

Attendu le rapport préparé par le consultant de l'UMQ, soit Mallette actuaires, daté du mois de février 2015, quant au renouvellement desdites assurances prévu pour le 1^{er} avril 2015, pour les municipalités et organismes membres du regroupement;

Attendu la recommandation favorable de la part du consultant, ainsi que celle du comité de gestion formé de représentant(e)s des municipalités et organismes membres;

055-15

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-François Boudreault, appuyé par monsieur André Leblanc et résolu unanimement :

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**



056-15

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la MRC de Minganie confirme son accord et accepte les primes et autres termes prévus aux conditions de renouvellement et au contrat auprès de SSQ Groupe financier, à compter du 1^{er} avril 2015, le tout pour une période consécutive de 12 mois;
- D'affecter les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution, d'en autoriser l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°055-15.

Certifié en date du 17 mars 2015.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

6.8 Déplacements des élus

Il est proposé par madame Maryse Chambers, appuyé par monsieur André Barrette et résolu unanimement :

- D'entériner le déplacement de madame Aline Beaudin à une rencontre de l'organisme des bassins versants de Duplessis à Sept-Iles, le 10 mars 2015;
- D'autoriser le déplacement des élus à la préfecture de la MRC pour des rencontres d'intervenants le 20 avril 2015;
- D'autoriser le déplacement des membres du comité de travail sur l'étude organisationnelle à la préfecture de la MRC au cours du mois d'avril 2015;
- D'affecter les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution, d'en autoriser l'engagement, le paiement, de même que le décaissement conformément à la politique en vigueur.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°056-15.

Certifié en date du 17 mars 2015.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

7. DEMANDES D'APPUI

7.1 Comité restreint des retombées économiques Côte-Nord

Attendu la décision d'Hydro-Québec d'abolir le poste de conseillère en impacts socioéconomiques du Projet Romaine à compter du 31 décembre 2015;

Attendu l'importance de ce poste en ce qui a trait aux retombées économiques du Projet Romaine sur l'ensemble de la Côte-Nord;

PROCÈS-VERBAL

**MRC
de
MINGANIE**



057-15

Attendu que la présence d'une conseillère en impacts socioéconomiques du Projet Romaine a permis à la Côte-Nord de tirer profit du projet de construction Romaine;

Attendu que l'abolition de ce poste pénalisera grandement le milieu en lien avec l'expertise et l'efficacité de cette ressource;

Attendu qu'Hydro-Québec s'est engagée à mettre en place des mesures favorisant les retombées économiques pour l'acceptabilité sociale du projet et que la notoriété et l'expérience de cette ressource sont associées aux mesures mises en places pour répondre à l'acceptabilité sociale du projet Romaine;

Attendu l'économie mono-industrielle de la Côte-Nord basée sur l'exploitation des ressources naturelles;

Attendu la situation économique difficile que vit la Côte-Nord actuellement;

Attendu que, selon les experts, cette crise économique pourrait perdurer pendant plusieurs années;

Attendu que le projet Romaine 4 n'est pas débuté et que les retombées de ce projet seront vitales pour l'économie de la Côte-Nord;

Attendu que toutes les activités de fermeture et de fin de projets ne sont pas encore planifiées;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Luc Burgess, appuyé par monsieur André Barrette et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la MRC de Minganie dénonce son insatisfaction quant à cette décision d'abolir le poste de conseillère en impacts socioéconomiques du Projet Romaine au 31 décembre 2015 et appui le comité restreint des retombées économiques Côte-Nord dans le cadre de ses démarches auprès d'Hydro-Québec, visant le maintien du poste et de la ressource en place de conseillère en impacts socioéconomiques, et ce, jusqu'à la fin des travaux d'Hydro-Québec Équipement prévue en 2020.

7.2 MRC de La Haute-Côte-Nord

Attendu la demande d'appui de la MRC de La Haute-Côte-Nord visant à demander au gouvernement du Québec de reconnaître comme faisant partie du réseau national la route 138 à l'est de Sept-Iles, tant sur le parcours déjà construit que celui faisant l'objet de son prolongement jusqu'à Blanc-Sablon;

En conséquence, il est proposé par monsieur Frédérick Gagnon, appuyé par monsieur André Leblanc et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;

058-15



059-15

- Que la MRC de Minganie appuie la MRC de La Haute-Côte-Nord et demande au gouvernement du Québec de prendre les mesures nécessaires, afin que la route 138 à l'est de Sept-Iles, tant sur le parcours déjà construit que celui faisant l'objet de son prolongement jusqu'à Blanc-Sablon, soit reconnue comme faisant partie du Réseau routier national;
- Que cette résolution soit transmise à :
M. Robert Poëti, ministre des Transports;
M. Pierre Arcand, ministre responsable de la région Côte-Nord;
Mme Lorraine Richard, députée de Duplessis;
M. Marjolain Dufour, député de René-Lévesque
Toutes les MRC de la Côte-Nord.

7.3 Croisières Minganie

Attendu la demande d'appui de Rendez-vous Minganie dans le cadre de ses démarches auprès d'Hydro-Québec, afin de conserver la possibilité d'effectuer des visites guidées des centrales hydroélectriques de la rivière Romaine;

Attendu que lors des années précédentes, Hydro-Québec a offert un tour guidé au chantier Romaine à la clientèle touristique et locale, mais également aux passagers des croisières internationales;

Attendu que Hydro-Québec Équipement cédera la place à Hydro-Québec Production lorsque les travaux seront terminés sur le chantier, de sorte qu'il n'y aura plus aucune visite d'offerte pour les 4 centrales en opération;

Attendu que Rendez-vous Minganie désire conserver ce produit touristique fort apprécié dans la région, afin de diversifier l'offre touristique et de faire de la Minganie une destination de choix pour les lignes de croisières internationales;

En conséquence, il est proposé par madame Aline Beaudin, appuyé par madame Maryse Chambers et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la MRC de Minganie appui Rendez-vous Minganie et demande à Hydro-Québec de permettre les visites des centrales hydroélectriques de la rivière Romaine, tel que le fait Hydro-Québec Production à Baie-Comeau, puisque ces visites représentent un produit touristique de choix pour la Minganie.

8. SUIVI DES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS

Les élus résumant leur participation aux différents comités.

9. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée au conseil de la MRC de Minganie.

PROCÈS-VERBAL

**MRC
de
MINGANIE**

060-15



11. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Jean-Luc Burgess et résolu unanimement de clôturer la séance. Le préfet suppléant, monsieur Berchmans Boudreau déclare la séance levée à 15 h 25.

Le préfet suppléant,

**La directrice générale
et secrétaire-trésorière,**

Berchmans Boudreau

Nathalie de Grandpré

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**

